



REPORTING FINANCIER BP Aura #60

31 août 2025



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	3
1.1. <i>Pourquoi avoir créé cette structure ?</i>	3
1.2. <i>Nos engagements.....</i>	3
1.3. <i>Utilisation de votre épargne.....</i>	3
1.4. <i>Comment fonctionne la Banque de la Transition Énergétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?.....</i>	4
1.5. <i>Quand est publié ce reporting financier ?</i>	4
2. VISION D'ENSEMBLE	5
3. L'ÉPARGNE COLLECTÉE	5
3.1. <i>Vision dynamique</i>	5
3.2. <i>Nature de l'épargne collectée</i>	6
4. LES CREDITS.....	6
4.1. <i>Note méthodologique.....</i>	6
4.2. <i>Vision dynamique</i>	7
4.3. <i>Nature des crédits octroyés.....</i>	8
5. FLECHAGE DE L'ÉPARGNE AUX CREDITS.....	9
5.1. <i>Le Ratio Brut</i>	9
5.2. <i>Le Ratio Financier</i>	10



Chères Epargnantes, chers Epargnants,

Les entreprises ont besoin de visibilité et on en manque cruellement en ce moment sur le front de la transition énergétique et environnementale.

Accumulation de retards sur la PPE3 (Programmation Pluriannuelle de l'Energie) et absence de visibilité sur les ambitions françaises en termes d'ENR (Energies Renouvelable), cacophonie sur Ma Prime Renov entre moratoire estival et règles fluctuantes pour les rénovations d'ampleur ou les monogeste, incertitudes sur le volume et le contenu de la sixième période de CEE (Certificats d'Economies d'Energie), absence de décret pour l'appel d'offre simplifié du photovoltaïque en toiture, controverses sur ce qui ressort ou non de la gestion courante d'un gouvernement démissionnaire ...

Bref, les entreprises sont contraintes de piloter à vue et je tiens à saluer cette extrême résilience des chefs d'entreprises qui, contre vents et marées, continuent à avancer et à décarboner leurs PME et ETI.

Car malgré cette conjoncture incertaine, nos chiffres de financement d'investissements de Transition ne faiblissent pas et augmentent même. Fin août, nous avons accordé plus de 200 millions d'euros de crédits de Transition, en hausse de 40% par rapport à 2024, pour un total de prêts record à 756 millions d'euros.

Bravo aux entreprises d'Auvergne Rhône Alpes !

Pierre-Henri

- Pierre-Henri GRENIER –

Directeur Exécutif de la Banque de la Transition Energétique par BPAURA

PS : N'hésitez surtout pas à me contacter via notre [formulaire en ligne](#) pour me faire part de vos remarques et suggestions ou pour me questionner sur les éléments de ce rapport.

1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

1.1. Pourquoi avoir créé cette structure ?

La Banque de la Transition Énergétique a été créée le 15 septembre 2020 par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et a été rejointe par sa filiale Banque de Savoie en 2021 puis par la Banque Populaire du Sud, la Banque Populaire du Nord, la Banque Populaire Occitane et la Banque Populaire Val de France au dernier trimestre 2022, et par la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté en début d'année 2024. A travers ce label de « Banque de la Transition Énergétique », chacune des banques adhérentes s'engage à accompagner la transition énergétique et environnementale des acteurs économiques de leurs territoires.

1.2. Nos engagements

Les engagements fondateurs de la Banque de la Transition Énergétique sont :

- La Traçabilité : nous vous garantissons la traçabilité de l'utilisation de votre épargne verte vers des projets identifiables de transition énergétique. Pour connaître les modalités de traçabilité et d'utilisation de votre épargne, [rendez-vous sur la FAQ](#).
- Un Circuit court du financement : nous favorisons le lien entre épargnants et porteurs de projets énergétiques en région. L'épargne régionale finance des projets régionaux.
- La Territorialité : les programmes financés se situent prioritairement sur les territoires respectifs des banques adhérentes. Vous voulez en savoir plus sur la territorialité : [rendez-vous sur la FAQ](#).
- Une Démarche partenariale : notre objectif est de dépasser notre seul métier de financeur et d'offrir des solutions complètes de transition à nos clients. Pour cela, nous nous appuyons sur un réseau de partenaires dûment sélectionnés, susceptibles de proposer des offres de transition énergétique (EnR, performance énergétique ...) de qualité à nos clients intéressés.

1.3. Utilisation de votre épargne

Les crédits qu'une banque octroie proviennent pour leur très grande part du remplacement de l'épargne collectée. C'est ce qu'on appelle la « transformation bancaire ».

L'argent qu'une banque prête, c'est le vôtre !

1.4. Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?

La Banque de la Transition Energétique est une marque et n'a pas le statut d'établissement de crédit ; c'est donc bien la banque adhérente qui porte les encours d'épargne et les crédits octroyés.

En revanche, à la différence d'une épargne classique, l'épargne « transition énergétique » est fléchée vers des projets de transition énergétique, répondant aux critères d'éligibilité définis dans « la charte d'éligibilité » disponible sur le site. Ce reporting financier mensuel vous permet de suivre en toute transparence l'équilibre entre épargne collectée et financements accordés.

Tant l'épargne collectée que les crédits accordés sont décomptés depuis la date d'adhésion de la banque ; l'épargne collectée est donc exclusivement destinée à financer de nouveaux projets de transition accordés après cette date, donc à financer le futur et non refinancer le passé.

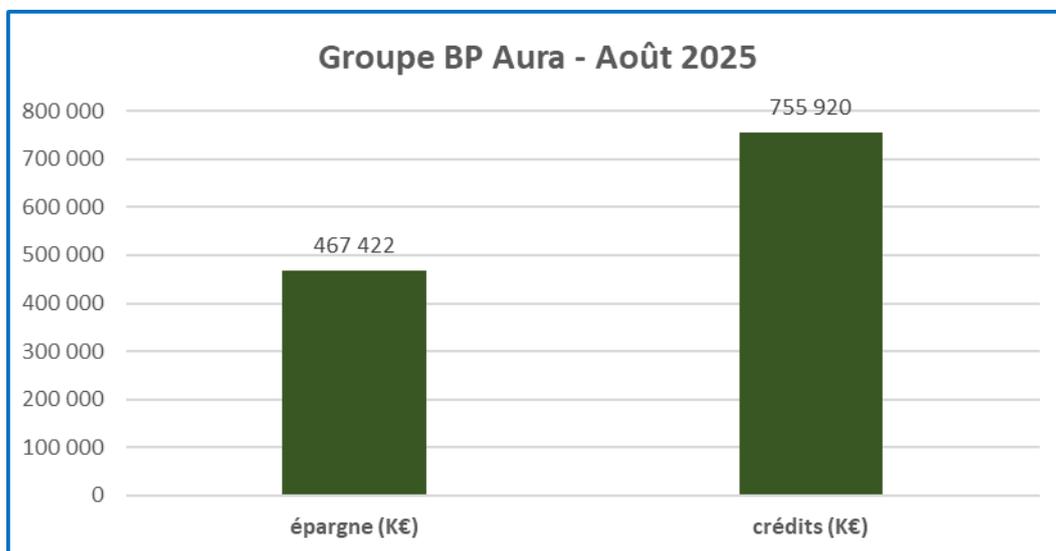
En complément, retrouvez les principaux programmes financés sur notre [site internet](#).

1.5. Quand est publié ce reporting financier ?

Compte tenu des délais de traitement, le reporting financier est publié 60 jours après la clôture comptable du mois concerné.

2. Vision d'ensemble

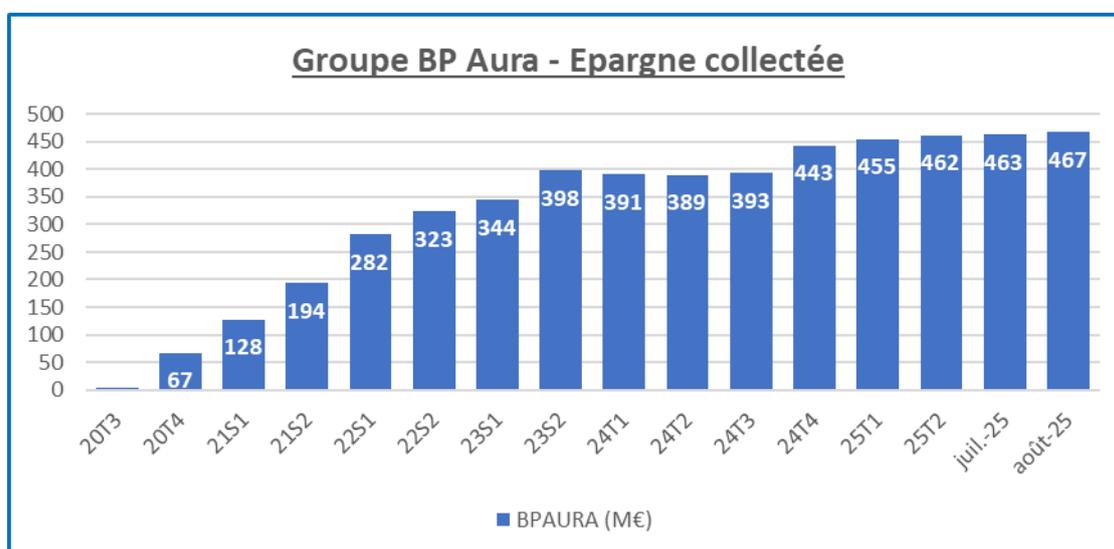
A fin août 2025, l'épargne collectée s'est élevée à 467 Millions d'euros et les crédits de transition énergétique s'établissent à 756 millions d'euros. Ces encours cumulent ceux de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et ceux de sa filiale Banque de Savoie.



3. L'épargne collectée

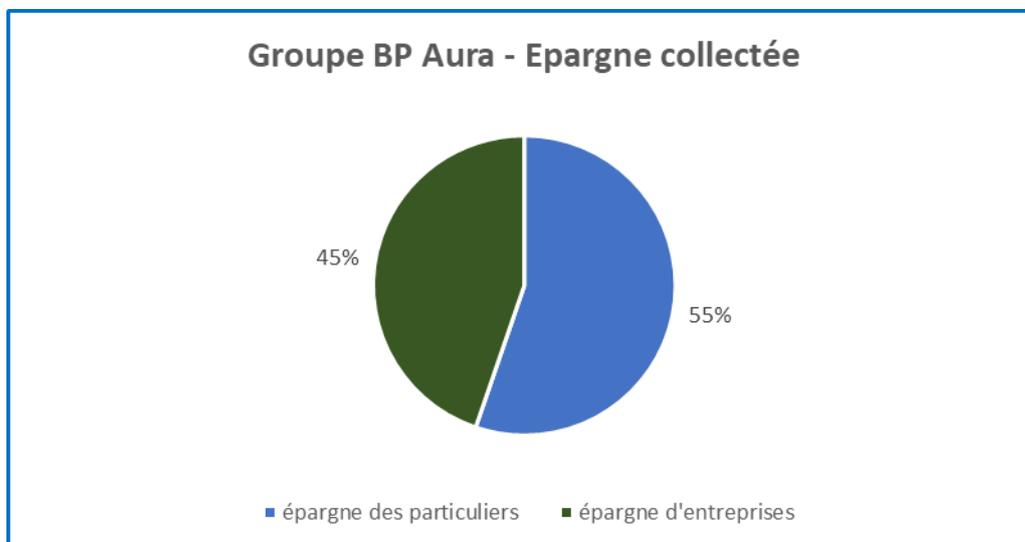
3.1. Vision dynamique

Le nombre d'épargnants continue à croître et a dépassé la barre des 11 565 ; les montants collectés s'établissent à 467 millions d'euros à fin août 2025, notamment grâce à l'épargne d'entreprises.



3.2. Nature de l'épargne collectée

L'épargne collectée l'a été auprès de clients particuliers pour 55% et auprès d'entreprises pour 45%.



La dynamique est plus nette sur les Comptes à terme d'entreprise alors que la collecte des ménages est plutôt en retrait :

	Cumul Epargne M-1	Collecte du mois	Retraits	Cumul Epargne M
<i>Livret Transition Energétique</i>	86 248 243 €	5 342 499 €	-5 325 861 €	86 264 881 €
<i>Livret Transition Energétique Sociétaire</i>	164 027 588 €	8 340 326 €	-5 092 374 €	167 275 540 €
<i>Livret Transition Energétique Association</i>	4 025 492 €	30 000 €	-689 €	4 054 803 €
<i>Livret Développement Durable et Solidaire</i> ¹	772 232 €	18 758 €	-11 947 €	779 043 €
<i>Compte à Terme Transition Energétique</i>	206 791 905 €	3 028 000 €	-772 000 €	209 047 905 €
TOTAL	461 865 461 €	16 759 582 €	-11 202 870 €	467 422 174 €

¹ Nous proposons à nos clients la possibilité d'affecter la part non centralisée du LDDS à la Caisse des Dépôts et Consignations vers la transition énergétique en Auvergne-Rhône-Alpes.

4. LES CREDITS

4.1. Note méthodologique

Sur un plan méthodologique, ces crédits correspondent :

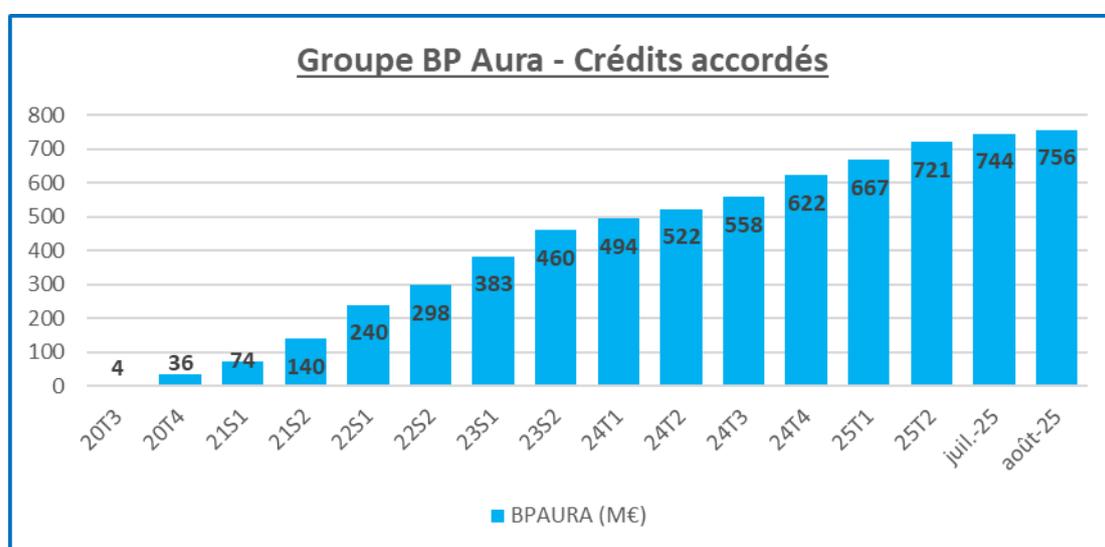
- Uniquement aux crédits de transition énergétique répondant aux critères de notre charte d'éligibilité,
- Aux crédits accordés par les instances décisionnaires, et dont les contrats de crédits sont édités donc signés par les clients, qu'ils aient ou non encore fait l'objet d'un premier déblocage,

- A des financements pouvant prendre toutes formes juridiques : crédits classiques ou structurés, crédits à la consommation ou éco-prêts à taux zéro pour les ménages, crédits-baux, etc., pour autant qu'ils répondent à nos critères d'éligibilité.

4.2. Vision dynamique

Seuls sont retenus les crédits accordés depuis la date d'adhésion à la BTE, l'objet de la Banque de la Transition Energétique n'étant pas de refinancer les crédits passés mais bien de financer de nouveaux investissements de décarbonation.

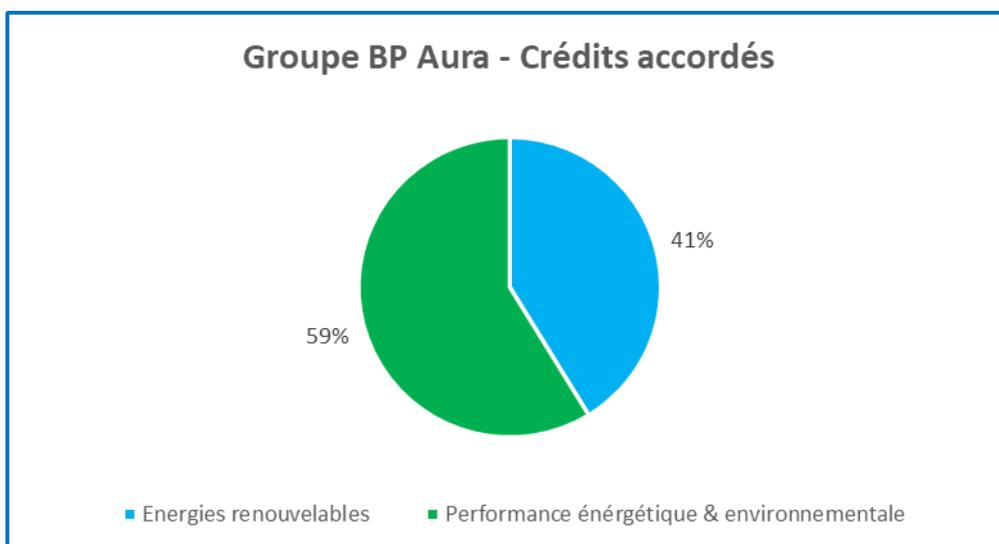
Les crédits sont en augmentation constante et témoignent d'une hausse continue des investissements de transition par les acteurs économiques d'Auvergne Rhône Alpes, soutenus par l'accompagnement de la BTE à leur égard (notamment via notre réseau d'entreprises partenaires).



	Cumul Crédits M-1	Crédits accordés sur le mois	Remboursement du mois	Cumul Crédits M
Energies renouvelables	306 624 431 €	10 891 382 €	-4 513 078 €	313 002 735 €
Efficacité énergétique	251 672 309 €	11 194 653 €	-2 185 862 €	260 681 099 €
Eco mobilité	116 350 995 €	2 736 736 €	-2 050 306 €	117 037 425 €
Innovation	25 537 011 €	0 €	-3 326 990 €	22 210 021 €
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €
Prévention et maîtrise de la pollution	12 225 991	0 €	-173 338 €	12 052 654 €
Gestion durable de l'eau et des eaux usées	2 193 063	0 €	-20 071 €	2 172 992 €
Autres	28 807 074	34 779 €	-78 836 €	28 763 017 €
TOTAL	743 410 874 €	24 857 551 €	-12 348 481 €	755 919 943 €

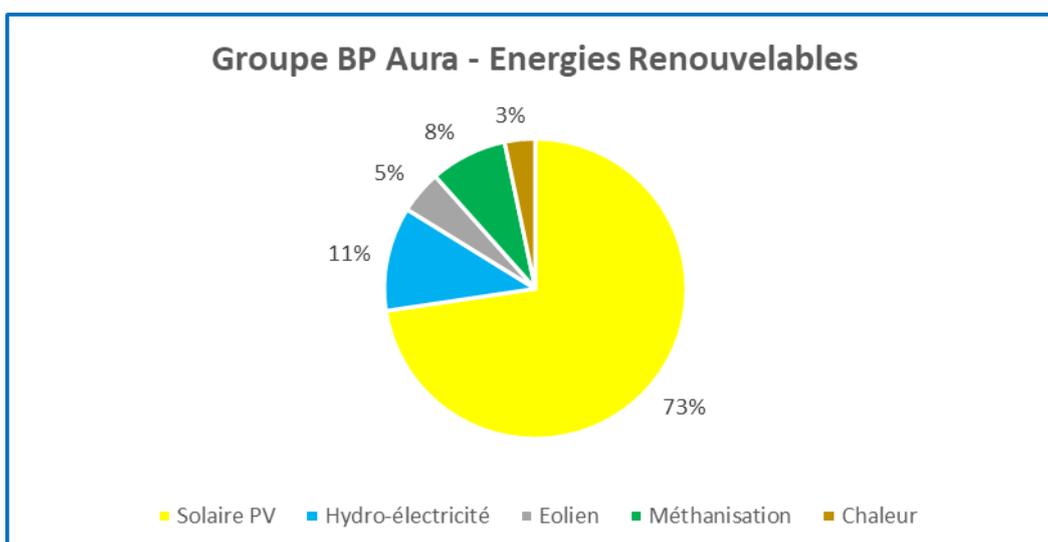
4.3. Nature des crédits octroyés

La répartition des crédits est équilibrée entre financement de projets d'énergies renouvelables, 41% du total, et ceux d'efficacité énergétique (moindre consommation d'énergie) et environnementale, à 59%.

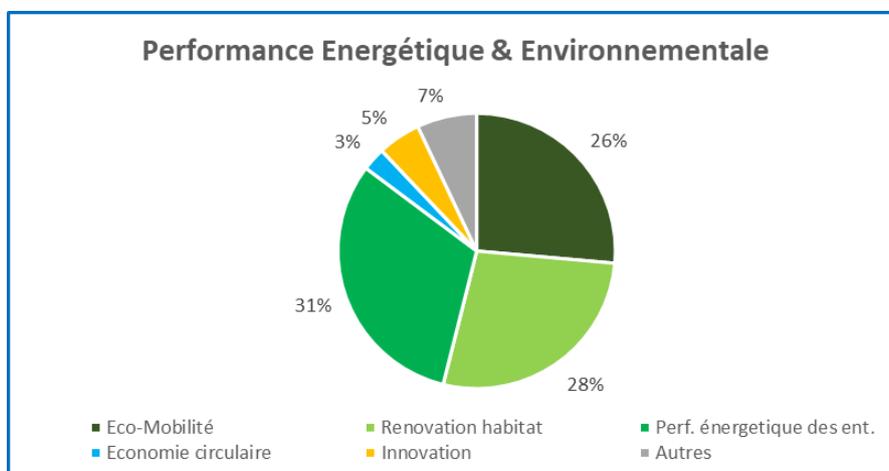


Vous pouvez retrouver les [principaux programmes financés](#) sur notre site internet, avec le détail du projet. Tous les projets ne sont pas explicités, nous essayons d'en publier deux par mois, sur un total de 13 590 projets financés depuis la création de la BTE par BP Aura.

Parmi les projets d'énergies renouvelables, le solaire (photovoltaïque) représente 73% du montant des projets financés, contre 11% pour l'hydro-électricité, 5% pour les projets éoliens, 8% pour des projets de méthanisation, et 3% pour la chaleur renouvelable.



Parmi les projets de performance énergétique et environnementale, les encours se répartissent entre mobilité décarbonée (26%), rénovation énergétique (31%), performance énergétique des entreprises (28%), économie circulaire (3%) et innovation (5%).

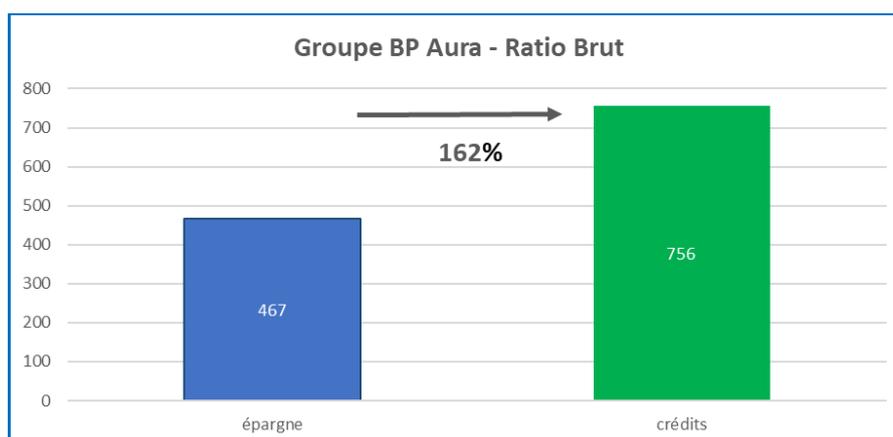


5. FLECHAGE DE L'ÉPARGNE AUX CRÉDITS

La BTE porte un engagement fondateur de traçabilité de l'utilisation de l'épargne collectée ; deux ratios permettent d'illustrer cet engagement : le ratio brut et le ratio financier.

5.1. Le Ratio Brut

Le Ratio Brut compare les sommes d'épargne collectées avec les montants de crédits accordés au profit de la transition énergétique en région. Ce ratio a le mérite de restituer fidèlement la contribution de BPAURA au financement de la transition énergétique dans son territoire ; il s'établit à 162% à fin août 2025.



5.2. Le Ratio Financier

Le Ratio Financier, plus complexe, va isoler, parmi les crédits accompagnés, ceux qui ont été financés à partir de l'épargne ou bien à partir d'autres sources de financement comme la BEI (*Banque Européenne d'Investissement*) ou bien le crédit-bail. Il s'établit à 125% à fin août 2025.

(Détails du calcul et explications à retrouver dans la foire aux questions – FAQ –).

